

# La lettre de la SRIAS de Corse

Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale





Bonjour à toutes et tous,

la SRIAS en séance plénière du 18 octobre a adopté le budget prévisionnel et son plan d'actions pour 2025.

Ce budget est identique à celui de 2024 : 56 045 euros !

Nous allons nous efforcer de vous proposer des actions qui sauront répondre à vos attentes, sur tout le territoire.

Michelle Barbolosi

Présidente de la SRIAS de Corse

#### BILAN DES ACTIONS LOCALES 2024

+ de 1263 prises en charge financière possible et 20 actions locales différentes ont été proposées en 2024.



# DÉJEUNER EN RESTAURANT INTERADMINISTRATIF

## En quoi consiste le dispositif?

L'Etat employeur participe au développement de l'offre de restauration interadministrative sur l'ensemble du territoire afin d'en permettre l'accès au plus grand nombre d'agent.

Vous bénéficiez de l'accès à des restaurants de proximité de votre lieu de travail à un tarif avantageux.

#### Est-ce que je peux en bénéficier?

Les restaurants interadministratifs sont ouverts:

- à l'ensemble des agents publics (fonctionnaires stagiaires, titulaires et contractuels) des administrations parties prenantes;
- aux conjoints et enfants de ces agents;
- aux retraités de ces administrations.

Le ministère de la Fonction publique prend en charge les dépenses d'investissement des RIA implantés en France.





## R I A de Bastia

Le RIA est géré par l'association A.G.R.I.A : elle emploie 5 personnes à l'année. Des plats à emporter sont également proposés à la vente.

### Le Conseil d'administration de l'association AGRIA se renouvelle!

Si vous souhaitez présenter votre candidature comme représentant des usagers du RIA, prière de vous adresser à : Mme Françoise Rottler, Directrice adjointe du SGC Haute-Corse

mail: françoise.rottler@haute-corse.gouv.fr

# 29 311 repas servis en 2023

à des personnels appartenant aux directions suivantes: Préfecture de la Haute-Corse, Police, DDT, DDETSPP, IRA, Orange, Justice, DREAL, DRAAF, OFB, SGC, CDC, DMLC



1,50 € c'est le montant de la prestation interministérielle déduite directement du prix de votre repas pris dans le restaurant interadministratif. Pour bénéficier de cette prestation, il faut être rémunéré à un indice majoré inférieur ou égal à 539.





#### Comment contacter la SRIAS de Corse?

<u>Par courrier</u>: Secrétariat général pour les affaires de Corse – secrétariat de la SRIAS – Palais Lantivy – cours Napoléon – 20188 Ajaccio Cedex 9

Par mail: srias@corse.gouv.fr

<u>Par téléphone</u>: 04 95 11 13 12 / 06 88 88 48 14 <u>Site internet</u>: hpps://www.srias-corse.fr